

# La lettre de votre député.



## PARLER VRAI

*Tous ceux qui étaient présents peuvent en témoigner : dans les 47 réunions publiques que j'ai animées à la veille des élections législatives de 1981, j'ai toujours tenu le même langage. J'ai dit que la crise n'était pas un phénomène passager, mais qu'elle serait de longue durée et qu'il nous faudrait, pour la surmonter, du courage et de la ténacité. J'ai dit aussi que nos priorités seraient de nous attaquer au chômage, de réduire les inégalités, de fortifier et de moderniser notre tissu industriel.*

*Seize mois plus tard, il est possible de dresser un premier bilan. Et je voudrais dire carrément que malgré les retards, malgré les erreurs, parfois, — mais qui n'en commet ? — nous avons beaucoup avancé dans le bon sens en peu de temps, en dépit d'un contexte international difficile.*

*Le chômage ? Nous nous battons, comme le dit Pierre Mauroy, sur la « ligne de crête » des 2.000.000 de chômeurs. C'est beaucoup, et c'est beaucoup trop. Mais nous sommes le seul pays, parmi ceux qui nous sont comparables, où le chômage n'ait pas sensiblement augmenté depuis 16 mois. Comparons : en Allemagne Fédérale, il a augmenté de 50 % en un an ; aux U.S.A. de 25 % ; en Grande-Bretagne de 25 %. Souvenons-nous : pendant que M. Chirac était Premier Ministre, le nombre des chômeurs a doublé dans notre pays. Regardons : les contrats de solidarité se multiplient, et de nombreux pays étrangers cherchent à s'inspirer de cette initiative ; dans notre région, des centaines de jeunes de 16 à 18 ans sont en formation, alors qu'ils étaient hier au chômage.*

*La réduction des inégalités ? Ce journal présente un bilan de ce qui a été fait. Les bas salaires ont augmenté. Les allocations familiales ont été augmentées par trois fois. Les personnes âgées ont vu leur revenu s'améliorer concrètement (j'ai rassemblé dans ce journal un dossier spécial qui expose l'ensemble des dispositions prises). Plus d'un million de familles paieront moins d'impôts sur leurs revenus de 1982 que sur leurs revenus de 1981, suite aux nombreuses mesures fiscales qui ont été prises. Compte tenu de tout cela, le revenu disponible des ménages augmentera sensiblement en 1982, après avoir déjà augmenté en 1981. Et cela, malgré le blocage des salaires. Rappelons que ce « revenu disponible » avait diminué en 1980. Dans tous les domaines (emploi, prestations sociales, etc.), la solidarité est à l'ordre du jour.*

*La politique industrielle ? Face à la crise, nous mobilisons les énergies. Les budgets de l'industrie et de la recherche augmentent dans des proportions tout à fait considérables, comme je l'expose également dans ce journal. Un effort d'investissement sans précédent est décidé (140 milliards de francs sur 5 ans, par exemple, pour la filière électronique). Nous réorientons l'épargne vers l'industrie. La politique de recherche et d'industrie favorise les secteurs d'avenir, la formation professionnelle. Certes, de tout cela, nous ne verrons les efforts que dans quelques années, mais, comme je l'ai dit à la tribune de l'Assemblée Nationale, « c'est dans notre capacité à mener un effort de longue durée que nous gagnerons ou que nous perdrons ».*

*Et pour préserver notre capacité à gagner, il fallait, dans l'immédiat, agir contre l'inflation. En effet, la différence entre le niveau d'inflation dans notre pays et ceux qui*

*lui sont comparables prenait des proportions préoccupantes. Cela s'expliquait d'ailleurs, en grande partie, par le fait que, contrairement à certains de nos voisins, nous avons refusé pour notre part de jouer l'augmentation du chômage contre la baisse de l'inflation — allant de pair, de surcroît, avec une croissance nulle (notre croissance sera pour 1982 de 1,7% contre 0 ou 0,5% aux U.S.A. ou en Allemagne Fédérale). L'inflation est un cancer qui ronge de l'intérieur notre économie, qui se traduit toujours par une perte du pouvoir d'achat, et qui, lorsqu'un certain seuil est dépassé, porte gravement atteinte à la crédibilité économique d'une nation.*

*C'est pourquoi le gouvernement a pris les mesures de blocage qui étaient nécessaires. Il savait bien que cela n'entraînerait pas l'enthousiasme populaire, comme l'a dit Pierre Mauroy. Mais je suis convaincu que les Français auront compris qu'il fallait mener cette action courageuse pour préserver les acquis importants de ces 16 mois et permettre d'aller plus loin. Et puis, faut-il rappeler que durant les 12 derniers mois du gouvernement de M. Barre, l'inflation a augmenté de 14,9%, alors qu'elle aura augmenté de moins de 10% dans les 12 derniers mois.*

*Il me paraît d'ailleurs très significatif que l'opposition ne présente aujourd'hui aucun projet alternatif. J'ai beaucoup entendu les élus de l'opposition parler contre la décentralisation, contre notre politique industrielle, contre notre plan anti-inflation, contre la cinquième semaine de congés payés, contre le droit à la sécurité sociale pour les chômeurs en fin de droit, etc. J'ai écouté avec soin M. Chirac et M. Giscard d'Estaing : je n'ai pas entendu la moindre proposition positive. Je sais ce qu'ils veulent détruire, mais pas ce qu'ils veulent construire.*

*Alors, sans nous bercer d'illusions, mais avec confiance et ténacité, continuons, ensemble, à avancer vers une économie plus maîtrisée, plus juste et plus solidaire.*



Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret

Pour rencontrer votre député :

## 10 permanences par mois

Jean-Pierre SUEUR tient chaque mois **10 permanences**. Les dates et heures en sont toujours annoncées par voie de presse. Ces permanences ont lieu :

- à **CHÉCY** : Salle des Plans, près de la Mairie.
- à **LA FERTÉ-SAINT-AUBIN** : au foyer André Richet.
- à **JARGEAU** : à la Mairie.
- à **OLIVET** : au Centre Culturel d'Yvremont.
- à **SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : à la Mairie.
- à **SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Salle municipale près de la Mairie.
- à **SULLY-SUR-LOIRE** : à la Mairie.
- à **ORLÉANS** :
  - au 48, Bd A. Martin,
  - à **I'ARGONNE** : au 1, rue Flandres-Dunkerque,
  - à **LA SOURCE** : à la Mairie annexe.

Jean-Pierre SUEUR reçoit aussi sur rendez-vous : téléphonez au (38) 53.25.40.

**La permanence de Jean-Pierre SUEUR se trouve au  
48, Bd Alexandre Martin à ORLÉANS Tél. (38) 53.25.40  
Elle est ouverte du lundi au vendredi,  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

# INTERVENTIONS

Nous récapitulons  
ci-dessous un certain nombre  
d'interventions de J.-P. SUEUR...  
parmi beaucoup d'autres.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INDUSTRIE ET DU MINISTRE DU TRAVAIL**

- Au sujet des problèmes qui se posent dans un certain nombre d'entreprises du département ; pour soutenir à la fois notre développement industriel, l'emploi et les droits des travailleurs, J.-P. SUEUR est notamment intervenu à propos des entreprises suivantes : Bril, Hutchinson, Matral Saxby, Récophar, C.F.I., Vidéo-gardiennage, S.I.F.A., S.A.T.M.A.M.
- Pour demander que soit mis en place un statut des entreprises de sous-traitance.
- Pour soutenir le projet du « moteur à alcool ».

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- Pour obtenir les postes d'enseignants, nominations de maîtres auxiliaires et crédits d'heures supplémentaires nécessaires pour surmonter les difficultés apparues lors de la rentrée scolaire (créations de classes maternelles à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Sandillon ; obtention de moyens supplémentaires pour le lycée de La Source et pour plusieurs collèges, etc...).
- Pour que, dans la préparation du budget 1983, les moyens soient affectés prioritairement à l'enseignement technique.
- Pour la revalorisation des bourses de l'enseignement supérieur.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE**

- Pour soutenir les demandes de subvention de troupes théâtrales régionales ou d'associations culturelles de notre région.
- Pour augmenter la subvention attribuée au festival de Sully-sur-Loire.
- Pour aider la restauration des orgues de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.
- Pour la restauration de la cathédrale d'Orléans et de l'église Saint-Germain de Sully-sur-Loire.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DES P.T.T.**

- Au sujet des conditions de travail des salariés du centre de Chèques Postaux d'Orléans-La Source.
- Au sujet de retards observés dans le traitement des chèques bancaires dans ce même centre des P.T.T.
- Pour demander la construction d'un bureau de poste à Orléans Saint-Marceau et à Boigny-sur-Bionne.
- Pour demander une meilleure desserte postale de la commune de Viglain.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT**

- Pour lui faire part des difficultés que connaît l'industrie du bâtiment dans notre région, et lui demander, en conséquence, que son ministère fasse un effort particulier pour débloquer pour notre région des prêts P.A.P. et P.L.A. et des primes P.A.L.U.L.O.S. et P.A.H. Plusieurs réponses positives ont été apportées à ce sujet par M. QUILLIOT ; ces réponses qui témoignent d'un effort réel ont toutes été publiées dans la presse régionale.
- Au sujet des majorations de loyer susceptibles d'être apportées aux logements régis par la loi de 1948 à la suite de travaux de rénovation.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE LA SANTÉ**

- Pour que la maison de retraite qui sera construite à Saint-Jean-de-Braye contienne bien les 80 lits prévus.
- Pour qu'une subvention soit versée à l'Association pour le Traitement des Insuffisants Rénaux de la région Orléanaise.
- Pour soutenir la demande de l'Union des Sociétés Mutualistes du Loiret de voir augmenté le nombre de cabinets dentaires gérés par cette union.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

- Pour que soit accélérée la procédure d'attribution des aides et prêts des C.O.D.E.F.I. aux entreprises en difficulté.
- Pour que les entreprises en règlement judiciaire puissent avoir accès aux marchés de l'État sans que des exigences supplémentaires leur soient imposées.

« La lettre de votre député »

# INTERVENTIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Paris, le 15 JUIN 1982  
78, rue de Valenciennes

Le Ministre  
PARL. N° 2 457  
V/REF. 82.376

16 JUIN 1982

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés rencontrées par les horticulteurs du Loiret.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des réunions de travail administration-profession ont été organisées au Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (FORMA) pour étudier ces problèmes et les solutions qui pouvaient être proposées.

Après analyse des conclusions du groupe de travail, le Conseil de Direction du FORMA, dans sa séance du 8 avril 1982, a proposé d'ouvrir un crédit de 15 millions de francs pour venir en aide aux entreprises horticolas en difficulté.

Par décision du 21 avril, ce crédit a été effectivement réservé, et une circulaire précisant les modalités pratiques d'intervention du FORMA est en cours de préparation. Sa diffusion auprès des intéressés devrait intervenir très prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*E. Cresson*  
Edith CRESSON

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret

## • HORTI-CULTURE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE D'ÉTAT  
CAB V N° 459  
CAB CP N° 9 631  
V/REF. 82/1982

PARIS, LE 5 AOÛT 1982

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés rencontrées par la commune de DONNERY pour assurer le financement de l'acquisition et de l'aménagement d'une nouvelle mairie.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, pour répondre à vos préoccupations, j'ai décidé d'accorder à cette collectivité une subvention exceptionnelle et hors enveloppe régionale de 120 000 F, représentant 10 % d'un montant de travaux arrêtés à 1 200 000 F.

Je suis heureux d'avoir pu vous être agréable en la circonstance et vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Gaston Defferre*  
Gaston DEFFERRE

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret

## • MAIRIE DE DONNERY

LE PRÉFET DE LA REGION CENTRE  
PRÉFET DU LOIRET  
ORLEANS, le 18 MAI 1982

Monsieur le Député,

Vous m'avez indiqué tout l'intérêt que vous portiez à ce que des dotations complémentaires puissent être rapidement accordées dans le domaine du logement.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que M. le Ministre de l'Urbanisme et du Logement vient de déléguer à la région Centre 199 millions de francs de prêts pour l'accession à la propriété qui seront mis en place par le crédit foncier de France.

Le département du Loiret bénéficiera, pour sa part, sur cette somme, de 49.700.000 Frs.

Ces crédits devraient contribuer à soutenir la relance du bâtiment.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

*Jean Rochet*  
Jean ROCHET

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret  
2, rue du Duc de Sully  
45000 ORLEANS

## • LOGEMENT

ES/FC  
Le Ministre Délégué  
chargé du Budget  
CP 2 0757  
26 JUIN 1982

Cher Ami,

A la demande de [redacted], Président Directeur Général de l'entreprise [redacted], tu as appelé mon attention sur l'intérêt que présenterait l'admission en déduction du revenu imposable des frais d'installation de volets, persiennes ou jalousies, au titre des dépenses destinées à économiser l'énergie utilisée pour le chauffage.

Il m'est agréable de te faire connaître que l'arrêté du 20 avril 1982 (J.O. du 24 avril 1982, page NC 3871) pris pour l'application de l'article 86 de la loi de finances pour 1982 autorise la déduction des frais de fourniture et de pose des volets qui présentent des caractéristiques garantissant une efficacité suffisante sur le plan de l'isolation thermique.

Je te prie de croire, cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Hahn*

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
75700 PARIS

## • ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

# INTERVENTIONS

## AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Pour attirer son attention sur la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture en Sologne.
- Sur les dossiers de Melleray (chauffage de serres horticoles et maraîchères par la géothermie) et de la C.U.M.A. des Noues (chauffage de serres par l'eau chaude rejetée par la centrale de Dampierre-en-Burly).
- Au sujet des charges sociales payées par les agriculteurs adhérant à une Coopérative (dans le secteur des fruits et légumes).
- Sur l'application des mesures d'aide aux G.A.E.C. dans le cas des cultures spécialisées.

## AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

- Pour lui demander que soit effectivement mise en œuvre une politique de maintien à domicile des personnes handicapées qui le souhaitent par la création de postes d'auxiliaires de vie, telle qu'elle est prévue par le Plan Intérimaire.
- Pour que les équipes chargées de suivre le reclassement des handicapés disposent des moyens qui leur permettent de faire face à leur mission.
- Pour attirer son attention sur la situation très précaire dans laquelle se trouvent les personnes dont le taux d'incapacité a été fixé au-dessous du seuil de 80 %, et qui, pour cette raison, ne bénéficient pas de toute l'aide dont elles auraient besoin.
- Pour lui demander d'examiner la possibilité de supprimer l'avantage fiscal dont bénéficient les employeurs d'employés de maison qui ont la possibilité de payer pour une somme forfaitaire les cotisations sociales de ceux-ci, les privant ainsi, en cas de maladie ou d'accident du travail d'une partie des indemnités normalement versées à tout salarié.
- Pour demander que les commissions d'accessibilité qui disposent d'un pouvoir consultatif en matière d'urbanisme et qui représentent les handicapés ne soient pas réunies seulement au niveau départemental (mais aussi, en particulier, au niveau des agglomérations).

## AUPRÈS DU MINISTRE DES DROITS DES FEMMES

- Pour soutenir les revendications des femmes employées dans une entreprise orléanaise, dont les salaires, à diplômes équivalents ou supérieurs, et pour un même poste de travail, étaient inférieurs d'environ 30 % à ceux de leurs collègues masculins.
- Pour que soit mise en œuvre une procédure permettant aux femmes séparées ou divorcées ayant charge de famille de toucher rapidement une aide temporaire au cas où la pension alimentaire ne leur serait pas versée par leur ex-conjoint et de recouvrer cette pension alimentaire par des procédures judiciaires plus sévères que celles existant actuellement.

## *Après la mort du président Mendès France*

*Plus jeune député, plus jeune ministre du Front populaire, Pierre Mendès France sut en sept mois et dix-sept jours de gouvernement transformer la vie politique de notre pays si profondément que nous reste encore, plus de vingt-cinq ans après, une image d'intégrité, de courage, de dévouement à la chose publique.*

*Il laissera ce message, étonnamment simple, mais combien exigeant : dire ce que l'on croit vrai sans ambage ni détour ; ne promettre que ce que l'on croit possible ; faire strictement ce qui aura été annoncé ; aller jusqu'au bout de ses convictions, même si elles se heurtent à des groupes d'intérêt puissants ; mettre le sens de la pédagogie et de la persuasion au service de tous.*

*Ce message de probité, qui résonne et détonne encore dans notre univers politique, aura montré « que toute action politique n'est pas vaine, et que toute politique n'est pas impure », comme l'écrivit si bien Jean Lacouture.*

*Nous qui ne l'avons pas vraiment connu garderons le souvenir de son regard toujours en éveil, inquiet et lucide à la fois, traversé d'une sérénité qui était tout le contraire de la résignation.*

*Jean-Pierre SUEUR,  
Député du Loiret.  
(20/10/82).*

# INTERVENTIONS

## • PRÊTS À LA CONSTRUCTION

*Le Ministre de l'Urbanisme et du Logement* Paris, le 11.08.82  
CAB/7

Monsieur le Député et cher Ami,

De nombreux parlementaires continuent de m'interroger sur l'état des dotations de prêts aidés (P.A.P. et P.L.A.) attribués à leurs départements pour l'année 1982.

Certains bruits courent en effet selon lesquels la totalité des enveloppes de l'exercice 1982 aurait été notifiée aux régions et répartie à ce niveau entre les départements.

S'il en est ainsi pour les prêts sociaux du secteur locatif (P.L.A.) je puis vous assurer que cette information est inexacte en ce qui concerne les prêts du régime accession à la propriété (P.A.P.) pour lesquels les règles de programmation trimestrielle ont été maintenues. Dans les premiers jours du mois de septembre, j'adresserai aux Commissaires de la République de région une très importante enveloppe de prêts P.A.P. qui pourront être utilisés à l'échelon départemental dès le 1er octobre suivant.

Pour votre information, vous trouverez ci-après les dotations notifiées pour le premier semestre, à votre région et, sur celles-ci, les dotations dont a bénéficié votre département.

1° P.L.A. (secteur locatif)  
Région : 531,557 MF au titre des dotations régionalisées  
36,981 MF au titre des crédits de catégorie I  
568,538 MF

Sur cette dotation, votre département a bénéficié de 165,541 MF.

Pour le second semestre, votre région a reçu, le 13 juillet, une dotation de 300,211 MF qui est en cours de répartition entre les divers départements de la région, dont le vôtre.

2° P.A.P. (accession à la propriété)  
Région : 1065 MF au titre des dotations régionalisées  
6,480 MF au titre des dotations de catégorie I  
1071,480 MF

Sur cette dotation, votre département a bénéficié de 257,800 MF.

Pour le troisième trimestre, votre région a reçu le 13 juillet une dotation de 540 MF qui est en cours de répartition entre les divers départements de la région, dont le vôtre. A cet égard, j'ai demandé aux Commissaires de la République de région de mettre en place dans les meilleurs délais au niveau départemental l'ensemble des dotations afin qu'elles soient utilisées avec le souci d'un soutien immédiat et continu de l'activité économique.

J'insiste enfin sur le fait qu'une enveloppe importante de prêts P.A.P. (du même ordre de grandeur que celle du troisième trimestre au niveau national) sera notifiée aux régions courant septembre aux fins d'utilisation durant le quatrième trimestre 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Roger Quilliot*  
Roger QUILLIOT

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret

PG/PH/HB  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Ministère de la Santé*  
Paris, le 12.08.82  
*Le Ministre*  
2, avenue de la République, 75012 Paris  
Téléphone : 347.55.44  
C.P. N° 2080/DGS

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés de trésorerie rencontrées par l'Association pour le Traitement des Insuffisants Rénaux de la Région Orléanaise.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une subvention de 200 000 F sera prochainement octroyée à cette association dans le cadre du budget 1982 de mon département ministériel, afin de lui permettre de faire face à ses frais de première installation.

Le financement complémentaire sera assuré par un prêt sans intérêt des organismes de sécurité sociale ainsi que par un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

L'association pour le Traitement des Insuffisants Rénaux de la Région Orléanaise devrait ainsi pouvoir fonctionner à brèves échéances et répondre au mieux aux besoins des malades dialysés à domicile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Jack Ralite*  
Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
Jack RALITE

## • SANTÉ

*Ministère de la Culture*  
2, rue de Valenciennes, 75012 Paris Cedex 12 - Téléphone : 330.10.40  
*Le Ministre*  
22 AVR. 1982  
Nos Réf. Cab/parl n° 21327  
Nos Réf. AN/61/105

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Solidarité Nationale, chargé des personnes âgées qui m'a transmis votre lettre dans laquelle vous suggérez la création d'une "carte verteil" permettant à cette catégorie de personnes d'assister à des séances de cinéma à tarif réduit en dehors des heures de grande affluence. Ce courrier a retenu toute mon attention.

Je vous indique, en premier lieu, que cette possibilité existe à l'heure actuelle. A l'instigation des circuits nationaux, de nombreux exploitants - sans y être pour cela obligés par la réglementation - accordent en effet une réduction aux personnes âgées en possession de la carte verteil. Cette carte est attribuée aux personnes de 60 ans et plus et peut être obtenue sur présentations d'une pièce d'identité et d'une photographie aux caisses de cinémas participant à l'opération ou au bureau d'Aide Sociale de chaque commune.

Par ailleurs, je vous informe qu'un engagement de modération conclu par les organisations professionnelles le 19 janvier 1982, prévoit dans tous les cinémas (excepté dans les cinémas classés "Art et Essai" et dans les salles qui pratiquent un prix de place inférieur à 15 F.) un système de réduction de l'ordre de 30 X du prix normalement pratiqué sur un certain nombre de séances, pour les personnes âgées de plus de soixante cinq ans et de moins de dix huit ans. Chaque exploitant doit veiller à ce que l'horaire de ces séances à tarif réduit fasse l'objet d'une publicité claire auprès des spectateurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Jack Lang*  
Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
75355 PARIS

## • PERSONNES ÂGÉES

« La lettre de votre député »

# INTERVENTIONS

## **AUPRÈS DU MINISTRE DES RAPATRIÉS**

- Pour lui demander que soit hâtée la création des commissions départementales créées par son ministère afin qu'elles puissent examiner au plus vite le cas des rapatriés dont la situation est la plus difficile.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE LA DÉFENSE**

- Pour que les rapatriés de la gendarmerie bénéficient des mêmes dispositions que les retraités de la police.
- Pour qu'une réforme du report spécial permette aux jeunes engagés de poursuivre des études longues dans de bonnes conditions.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES**

- Pour attirer son attention sur le sort réservé à certains ressortissants d'U.R.S.S. ayant demandé leur visa de sortie et retenus contre leur gré dans ce pays en violation des accords d'Helsinki.
- Pour attirer son attention sur le sort des personnes « disparues » en Argentine.
- Pour que soit facilité le séjour en France des réfugiés polonais.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DU PLAN**

### **ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Pour que l'O.R.E.A.C. continue de disposer de l'ensemble des moyens en hommes et en capacité d'études qui sont les siens, malgré les décisions récentes prévoyant un redéploiement des O.R.E.A.M.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DU COMMERCE**

- Pour le prier de réexaminer la notion juridique de « prix coûtant » afin d'éviter que les grandes surfaces n'utilisent ce prix coûtant comme un prix d'appel et qu'elles récupèrent les bénéfices ainsi abandonnés en majorant le prix d'autres produits, pénalisant de ce fait les petits commerçants qui offrent à leur clientèle une gamme homogène de produits.

## **AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Pour que soit modifiée la réglementation de la chasse aux sangliers afin d'éviter que ceux-ci ne détruisent le semis ou les récoltes des agriculteurs.

## **INTERVENTIONS DE J.-P. SUEUR AU CONSEIL RÉGIONAL**

J.-P. SUEUR est intervenu à de nombreuses reprises lors des réunions du Conseil Régional. Ses interventions ont notamment porté sur :

- le plan quinquennal pour l'enseignement supérieur ;
- la politique régionale en matière d'énergies nouvelles ;
- l'articulation de la politique régionale de l'emploi et de l'action des comités de bassin d'emploi ;
- la signature d'une convention entre l'état et la région au sujet de la politique culturelle ;
- le programme d'urgence en faveur de la Sologne ;
- les actions menées par la région en matière d'innovation industrielle et pour soutenir les exportations ;
- etc...

(Le texte intégral de ces interventions peut être obtenu en écrivant à J.-P. SUEUR, 48, Boulevard Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS).

# A L'ASSEMBLÉE

Le texte intégral des interventions de Jean-Pierre SUEUR, des questions écrites qu'il a posées aux ministres et des propositions de loi qu'il a signées peuvent être obtenues sur simple demande. Écrire à :

Jean-Pierre SUEUR  
Député du Loiret  
Assemblée Nationale  
101, rue de l'Université  
75007 PARIS



## DROITS NOUVEAUX DES TRAVAILLEURS

«... Les projets dont nous débattons aujourd'hui visent tout à la fois à accroître les droits, les responsabilités, les capacités d'initiative, les moyens de formation, d'information et d'expression des travailleurs dans les entreprises.

Ils visent à étendre la démocratie dans le domaine économique et à donner à chacun davantage de possibilités pour contrôler et maîtriser ce qui est la part principale de sa vie quotidienne, c'est-à-dire son travail.

Contrairement à ce qui a été dit, ces projets ne remettent pas en cause la fonction des entreprises, qui est de créer des biens et des services, ni la nécessité d'une direction de l'entreprise; ils ne créent à aucun moment de confusion entre les tâches, les prérogatives des uns et des autres au sein des entreprises. Au contraire, ils contribuent à clarifier les droits et les devoirs de chacun.

Enfin ces projets ne s'opposent nullement à l'efficacité de nos entreprises.

Pourtant, depuis plusieurs mois, dans la presse et dans cet hémicycle, l'opposition présente les avancées importantes que contiennent ces textes comme contraire à l'efficacité économique.

L'accroissement des responsabilités des travailleurs devient une contrainte; le fait même de solliciter leur avis, de leur donner les moyens de s'exprimer sur leur travail, l'organisation de celui-ci, les conditions dans lesquelles il s'exerce devient une charge; l'expression devient une entrave, et la négociation un retard ou un frein.

Ces conceptions tournent le dos à l'avenir. Elles refusent de reconnaître que la transformation des rapports sociaux au sein de l'entreprise, la transformation des processus de décision dans le domaine économique et dans le domaine social sont nécessaires non seulement à la dignité des salariés, mais aussi à une meilleure maîtrise de notre économie, de nos outils de production, au service de la collectivité nationale. Elles refusent de voir qu'il est indispensable de tirer parti de la créativité, des capacités de proposition, qui existent au sein de la collectivité du travail, et qui ont été trop souvent méprisées par le passé. Et qu'il est également indispensable d'entendre ce que les travailleurs ont à dire sur leur propre travail si l'on veut qu'il ne soit pas subi par ceux-ci comme un acte extérieur, et dont la finalité leur échappe...».

13 mai 1982

# A L'ASSEMBLÉE

## COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

21, 23 et 24 juin 1982

«... Ce texte prévoit d'abord de supprimer une institution qui n'avait pas toujours fait la preuve de son efficacité - la Commission d'Amélioration des Conditions de Travail - , et à mettre fin aux conflits de compétence qui pouvaient exister entre cette Commission et le Comité d'Hygiène et de Sécurité, en créant un organisme unique. Il va donc dans le sens inverse de l'inflation institutionnelle que certains dénonçaient ici-même. Ce texte établit un équilibre en maintenant au chef d'entreprise la présidence de ces comités, mais en prévoyant que le secrétariat sera nécessairement assuré par un représentant du personnel. Dans tous les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise, les représentants du personnel seront majoritaires, ce qui est juste, car nul n'est plus compétent en la matière que celui ou celle qui subit les risques et vit quotidiennement les conditions de travail.

J'ajoute que de nombreuses recherches restent à mener sur les conditions de travail, sur son organisation, sur l'enrichissement des tâches, et qu'il est particulièrement significatif que cela constitue l'un des programmes mobilisateurs de notre politique de recherche.

Enfin, ces organismes s'inscriront dans la perspective d'une politique de prévention qui doit avoir pour effet de diminuer le nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles. Et - pour parler toujours d'efficacité - l'extension des prérogatives des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sera sans doute un des moyens de réduire nos dépenses de santé. Car il est moins coûteux et plus efficace en la matière de prévenir que de réparer.»

## LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION SUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE

24 juin 1982

«... Il eût été très facile d'affecter à d'autres chapitres les sommes programmées par ce texte pour la recherche. Je dirais même qu'au regard d'un certain nombre de besoins légitimes et de revendications compréhensibles, c'eût été plus facile, c'eût été sur le moment bien compris, et comme on dit, plus payant. Mais c'est sur notre capacité à conduire un effort de longue durée qu'en définitive nous serons jugés, que nous gagnerons ou que nous perdrons.

Or, la recherche est l'investissement par excellence, et nous avons choisi de parier sur l'investissement.»

J-P. SUEUR a souligné que la mise en œuvre de programmes de développement technologiques ne se ferait pas au détriment de la recherche fondamentale, qui augmentera chaque année (jusqu'en 1985) de 13% en francs constants.

Il a ajouté :

« Si la progression de l'ensemble n'était pas supérieure - elle sera de 17,8% - cela signifierait qu'il n'y aurait pas de pro-

## QUESTIONS ÉCRITES

posées par Jean-Pierre SUEUR

au Ministre du Budget sur l'imposition sur le revenu des parents divorcés ou séparés ayant un ou plusieurs enfants à charge,

au Ministre de l'Économie et des Finances sur la date tardive de versement des compléments de ressource aux établissements de travail protégé.

Au Ministre des Postes et Télécommunications sur la suppression du tarif « journaux ».

Au Ministre de la Solidarité Nationale sur les abattements sur tarifs des actes pratiqués par les professionnels de la Santé.

Au Ministre des P.T.T. sur les retards dans le traitement des chèques bancaires adressés au centre de C.C.P. d'Orléans.

Au Ministre de l'Agriculture sur les dégâts du gibier dans les exploitations agricoles du Loiret.

Au Ministre de l'Éducation Nationale sur la liste des épreuves pour les concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures d'Ulm et de Sèvres.

Au Ministre de l'Éducation Nationale sur le mode d'élection des directeurs d'I.U.T.

Au Ministre de l'Éducation Nationale sur le retard dans la publication du décret sur les conditions dans lesquelles les personnalités extérieures siègent dans les conseils d'université.

Au Ministre chargé de la Fonction Publique et des Réformes Administratives au sujet du mode de recrutement des fonctionnaires et des agents publics et sur la façon dont les décisions d'incapacité sont communiquées.

# A L'ASSEMBLÉE

## QUESTIONS ÉCRITES

posées par Jean-Pierre SUEUR

*Au Ministre de l'Agriculture sur l'écart constaté entre les rémunérations des agents du C.N.A.S.E.A. employés à Paris et en Province.*

*Au Ministre des P. T. T. sur la situation des techniciens employés par H.B.S. et la SOMEPOST suite à la réduction des travaux demandés à ces entreprises de maintenance.*

*Au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sur la situation des communes dont les archives ont disparu, et qui ont été dépossédées de chemins ruraux.*

*Au Ministre de la Justice sur la nécessité de faire indiquer par les notaires dans les actes de vente de propriétés, les chemins ruraux les traversant.*

*Au Ministre de l'Éducation Nationale sur le statut des psychologues scolaires.*

*Au Ministre de l'Agriculture au sujet des paiements des cotisations de prestations familiales par les coopératives agricoles.*

*Au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation au sujet des rémunérations accessoires des fonctionnaires des corps techniques.*

*Au Ministre de la Santé sur ses intentions quant à la réforme de la profession de visiteur médical.*

*Au Ministre des Transports sur les réductions tarifaires aux familles nombreuses accordées par la S.N.C.F. et la R.A.T.P.*

*Au Ministre chargé de la Fonction Publique et des Réformes Administratives sur l'application aux professeurs de l'enseignement technique de l'ordonnance 82/297.*

gramme mobilisateur du tout.».

J-P. SUEUR a également mis l'accent sur les rapports entre recherche et industrie, et sur la mobilité que permet ce texte :

« Si le statut des personnels de la recherche se trouve clarifié - ce qui était nécessaire - en même temps, se trouvent ouvertes les voies qui permettront de passer de l'industrie à la recherche.

Certes, ceux qui souhaitent - et il en faut - passer toute leur carrière professionnelle comme chercheur dans un laboratoire de recherches pourront le faire. Mais - et c'est une innovation importante - des ingénieurs pourront travailler durant quelques années dans un laboratoire de recherches, et retourner ensuite dans leur entreprise. Il sera possible d'effectuer des "aller-retour" dans un sens comme dans l'autre.».

Au sujet de l'évaluation de la recherche, J-P. SUEUR a mis l'accent sur la nécessité de procédures contradictoires avec possibilité de recours, « de manière à ce que les chercheurs soient jugés avec toute les garanties que requiert la science elle-même - car, avant d'émettre un jugement scientifique, un chercheur s'entoure de multiples précautions quant à la méthode et aux procédures.».

Il a enfin abordé la question des sciences humaines et sociales :

« Les sciences sociales permettent une réflexion critique de la société sur elle-même. Leur objet est la connaissance critique des hommes, des sociétés, de leur histoire, de leurs langages, de leurs représentations, des structures du pouvoir et du savoir. Elles permettent cette connaissance et cette distance critiques sans lesquelles il n'est pas de vraie liberté, pas d'éducation, j'irai même jusqu'à dire pas de citoyens, car sans cette distance critique, les hommes risquent sans cesse de s'endormir sous le poids d'idéologies dont ils ne savent même pas le nom.»

Il a conclu en soulignant que ce texte posait une fois de plus le difficile problème des rapports entre la science et l'État :

« Il est légitime qu'existe une politique de la recherche, mais il est également légitime que les chercheurs soient farouchement attachés à leur autonomie. Il est légitime que l'État définisse des programmes. Mais il est également légitime qu'il permette à la recherche d'aller là où elle ira, sans que l'on sache d'avance où elle ira, pourvu que la raison des hommes maîtrise finalement le progrès, faute de quoi ce ne serait plus un progrès. Entre ces exigences parfois contradictoires, il faut trouver un point d'équilibre. Or, ce texte parvient à un bon point d'équilibre.».

J-P. SUEUR est intervenu à plusieurs reprises lors de la discussion des articles du texte de loi. Ses interventions ont notamment porté sur les missions de la recherche publique et sur la définition des prérogatives du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Recherche et de la Tech-

nologie, en matière de «formation à la recherche et par la recherche».

Il a également défendu un long amendement qui a été intégré à l'annexe du texte de loi. Cet amendement vise à renforcer la place de la recherche fondamentale dans la programmation de la recherche. Il précise également que la progression des crédits affectés aux sciences humaines et sociales sera au moins égale à la progression moyenne de l'effort de recherche.

### **LES OFFICES PAR PRODUIT, LES FRUITS ET LÉGUMES ET L'HORTICULTURE**

« Ce projet de loi permettra de mieux connaître les quantités produites et de parvenir à une véritable transparence des marchés. Le laxisme que nous avons connu ces dernières années a desservi ceux qui ont fait l'effort de s'organiser en coopératives, groupements de producteurs, ou sous une autre forme, la facturation obligatoire étant mal appliquée. Cet article 12 permettra de mieux maîtriser le marché, qu'il s'agisse des prix, des volumes ou de la qualité. Progressivement - cet adjectif est important, il témoigne du réalisme de notre démarche - le marché sera contrôlé par l'Office, soit directement, soit par les groupements de producteurs, soit par les comités économiques agricoles, soit par les marchés physiques autorisés ou par les marchés d'intérêt national. Cet article va dans le sens du contrôle des circuits de distribution par les agriculteurs pour une plus-juste rémunération des produits, en attendant qu'on puisse envisager une politique de revenu garanti. »

J.-P. SUEUR a d'autre part plaidé pour la mise en place pour l'horticulture d'un organisme distinct de celui qui sera chargé des fruits et légumes. Il a notamment déclaré à ce sujet :

«... en ce qui concerne l'horticulture, il me paraît nécessaire de mettre en place un office distinct de celui des fruits et légumes, car l'horticulture a des problèmes spécifiques, qu'il s'agisse de la nature des produits et des marchés, de la durée de la commercialisation, des rapports avec la distribution. »

L'horticulture a su pratiquer, en particulier dans mon département, le Loiret, une politique dynamique de regroupement, par exemple pour exploiter l'eau chaude d'une centrale nucléaire, mais aussi pour la commercialisation, pour l'exportation. Ces efforts ont d'ailleurs été soutenus par le Ministère de l'Agriculture. S'ils n'étaient pas poursuivis, la profession serait gravement menacée par la concurrence étrangère, celle des Pays-Bas notamment (...). Un office spécifique à l'horticulture devra être un instrument efficace pour encourager l'organisation du marché, obtenir une bonne rémunération des produits, contrôler les circuits de distribution, promouvoir les exportations. Cette action contribuera largement à la nécessaire reconquête de notre marché intérieur. »

André CELLARD, Secrétaire d'État à l'Agriculture, a

## **A L'ASSEMBLÉE**

### **QUESTIONS ÉCRITES**

*posées par Jean-Pierre SUEUR*

*Au Ministre du Budget sur les conditions dans lesquelles peut être relevé le plafond des cessions de valeurs mobilières.*

*Au Ministre de la Solidarité Nationale au sujet du versement des prestations familiales et de leur interruption.*

*Au Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports sur le statut des animateurs bénévoles de clubs sportifs amateurs.*

*Au Ministre de l'Agriculture sur les effets de la circulaire du 9 février 1982 sur les nouvelles mesures d'aide aux G.A.E.C.*

*Au Ministre de l'Éducation Nationale sur les conditions d'enseignement des enseignants du secondaire souhaitant effectuer des travaux de recherche.*

*Au Ministre de la Solidarité Nationale sur l'inégalité de traitement entre les centres de soins suite à l'application de la circulaire sur la tarification des actes.*

*Au Ministre du Temps Libre sur l'intégration des assistants jeunesse-éducation.*

*Au Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur les délais trop longs nécessaires à l'examen d'un dossier d'aménagement de poste pour les handicapés.*

*Au Ministre de la Communication sur l'assujettissement des publications périodiques au taux réel de T.V.A. de 4%.*

*Au Ministre de la Solidarité Nationale sur les disparités de condition juridique existant entre les éducateurs scolaires.*

1<sup>er</sup> juillet 1982

# A L'ASSEMBLÉE

## QUESTIONS ÉCRITES

posées par Jean-Pierre SUEUR

Au Ministre de l'Éducation Nationale sur la place dans nos programmes d'histoire des événements de la seconde guerre mondiale et des rencontres entre jeunes scolaires et anciens combattants.

Au Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur les conséquences qu'entraîne le retard apporté à la signature de la décision d'agrément à l'accord signé entre les différents syndicats routiers et l'Union des Fédérations des Transports.

Au Ministre de la Santé sur les conditions d'hospitalisation des malades chroniques et sur le coût de cette hospitalisation.

Au Ministre de la Formation Professionnelle sur les difficultés que connaissent les Centres associés au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Au Ministre du Travail sur les difficultés financières rencontrées par les établissements conduisant des actions de formation continue financés par le F.A.S.

Au Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur une éventuelle revalorisation de la majoration de pension de retraite pour conjoint à charge.

Au Ministre des P.T.T., sur la nécessité du développement d'équipements téléphoniques pour les malentendants.

Au Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur les inconvénients du système actuel d'indemnisation du chômage.

Au Ministre de l'Urbanisme et du Logement sur les difficultés que rencontrent les copropriétaires pour faire respecter les cahiers des charges dans le cas de groupements d'habitations.

répondu à J.-P. SUEUR :

« Le Gouvernement est tout à fait conscient de l'importance de l'horticulture. Si nous ne l'avions pas été, les discussions que nous avons depuis un an, sur le plan européen, à propos de l'horticulture hollandaise, l'auraient éclairé. Il y a d'ailleurs des mesures à prendre pour faire face aux problèmes posés par cette horticulture hollandaise ou par les importations de fleurs tropicales. Le Gouvernement est donc d'accord pour ne pas confondre le domaine de l'horticulture et celui des fruits et légumes. Nous étudierons la possibilité d'avoir un office spécifique pour l'horticulture, et nous verrons quelles solutions particulières nous pourrions prendre par décret pour l'horticulture. »

## L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

J.-P. SUEUR a exposé que face au double risque que représente la subordination du « Pouvoir au Savoir » et du « Savoir au Pouvoir », il était nécessaire à la Démocratie, conçue comme « équilibre des pouvoirs », d'instaurer en France, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, un organisme indépendant permettant au pouvoir législatif de prendre dans de meilleures conditions ses décisions pour ce qui est des choix scientifiques et techniques.

5 Octobre 1982

## QUELQUES PROPOSITIONS DE LOI SIGNÉES PAR J.-P. SUEUR

- |  |  |
|--|--|
| 248 : ...tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagnes et défavorisées. | 890 : ...tendant à réglementer les activités privées de surveillance et de gardiennage.              |
| 469 : ...tendant à la création d'une commission d'enquête sur la politique du personnel dans l'entreprise Peugeot.   | 935 : ...tendant à moraliser l'exercice de la vie politique.   |
| 528 : ...relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.   | 936 : ...tendant à lutter contre la discrimination raciste et sexiste dans les manuels scolaires.    |
| 644 : ...relative aux droits de préemption dans les zones d'intervention foncière en matière industrielle.   | 938 : ...visant à réglementer les augmentations du salaire minimum interprofessionnel de croissance. |
| 885 : ...tendant à supprimer un obstacle majeur au développement de l'emploi dans les petites entreprises.   | 939 : ...portant réforme de l'organisation régionale du tourisme.                                    |
|  | 002 : ...portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.                                     |
|  | 059 : ...tendant à encourager le développement du petit commerce rural.                              |

**DOSSIER**

# RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

## Bilan de 15 mois d'action

Durant la campagne électorale pour les élections législatives de 1981, j'avais adressé aux personnes âgées de notre circonscription une lettre par laquelle je les informais d'un certain nombre d'engagements que je prenais à leur égard.

Je tiens à présenter, quinze mois après mon élection, un premier bilan de ce qui a été fait.

Des progrès significatifs ont été réalisés. Je les ai suivis constamment, au sein de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, à laquelle j'appartiens.

Je suis à la disposition des retraités, des personnes âgées, et de leurs associations et syndicats, pour discuter de ce qui a été fait, et de ce qui reste à faire pour une meilleure politique du «3<sup>e</sup> Âge».

Jean-Pierre SUEUR

### EN MATIÈRE DE RESSOURCES

#### AUGMENTATION DES RETRAITES ET DES PENSIONS

— LE MINIMUM VIEILLESSE, pour une personne seule, a progressé de 50% depuis le 30 juin 1981. Il est passé de 1 417 F à 2 000 F au 1<sup>er</sup> janvier 1982 et à 2 125 F au 1<sup>er</sup> juillet 1982. Pour les couples, le montant du minimum est fixé à 3 933 F au 1<sup>er</sup> juillet 1982 (Cette mesure concerne 1,9 million de personnes).

— LE RELÈVEMENT DES PENSIONS pour les ressortissants du régime général, des régimes alignés (artisans et commerçants) et du régime minier a été de 7,4% au 1<sup>er</sup> juillet. Il a ainsi progressé de 14,6% en un an (6 950 000 personnes sont concernées).

— A partir du 1<sup>er</sup> décembre, le taux des PENSIONS DE RÉVERSION sera calculé sur la base de 52% de la pension principale et non plus de 50%, soit une progression de 4% (Loi adoptée par le Parlement le 30 juin 1982). Un

million de personnes âgées sont concernées.

— Amélioration des «AVANT LOI BOULIN» : majoration des pensions pour les retraités ayant pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975. Ce rattrapage bénéficiera à 1 250 000 retraités (loi votée le 30 juin 1982).

— La loi, votée le 30 juin par le Parlement unanime, a également adopté les dispositions suivantes :

— choix donné aux invalides de 1<sup>ère</sup> catégorie exerçant une activité professionnelle à 60 ans de la poursuivre ou d'obtenir la liquidation de leur pension de vieillesse;

— indemnité aux commerçants et artisans inaptes à poursuivre leur activité;

— réouverture du droit à pension de réversion dans certains cas et dans tous les régimes d'assurance vieillesse obligatoire;

— extension à tous les régimes de la possibilité de pension provisoire en cas de disparition de l'assuré;

— extension de l'assurance veuvage aux veuves d'adultes handicapés percevant l'allocation aux adultes handicapés.

— Pour les RETRAITÉS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES un effort

« La lettre de votre député »

# DOSSIER

particulier a été réalisé, notamment l'amélioration des conditions de calcul du point de retraite et l'attribution de points gratuits en cas d'invalidité.

— Pour les RETRAITÉS DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, trois mesures ont été adoptées : création d'une majoration pour tierce personne dans le régime invalidité des artisans, diminution de moitié des cotisations d'assurance maladie sur les retraites de la C.A.N.A.M.; amélioration du régime invalidité-décès des industriels et commerçants.

## AVANTAGES D'ORDRE FINANCIER

### • Récupération sur succession :

— FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ : les sommes versées au titre du Fonds National de Solidarité peuvent être récupérées, au décès du bénéficiaire, sur le montant de sa succession, à partir d'un seuil. Ce seuil qui était de 150 000 F depuis 1977 a été porté à 250 000 F (+ 67%) pour les successions ouvertes à compter du 3 février 1982.

— AIDE MÉNAGÈRE : la récupération sur succession pour les personnes âgées bénéficiant d'une prise en charge de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale, s'opérerait à compter du premier franc. Un seuil de récupération sera fixé à 250 000 F après publication du décret pris en application de la loi votée le 30 juin.

### • Mesures fiscales :

— Exonération de l'impôt sur le revenu des personnes de plus de 65 ans dont les ressources nettes sont inférieures à 26 200 F;

— Abattement spécial sur le revenu si celui-ci est inférieur à 52 600 F;

— Déduction des frais engagés par toute personne hébergeant un ascendant âgé (jusqu'à 9 830 F par an sans justification, sur justification au-delà de cette somme);

— Déduction des sommes versées à un établissement hébergeant un ascendant âgé à faibles ressources;

— Augmentation du quotient familial en cas de présence de personnes invalides au foyer;

— Augmentation du quotient familial d'une demi-part pour les anciens combattants âgés de plus de 75 ans, ou leurs veuves âgées de plus de 75 ans;

« La lettre de votre député »

— Taxe d'habitation : exonération des personnes âgées de plus de 60 ans non imposables ou dont l'impôt n'est pas recouvré (impôt inférieur à 240 F);

— Livret d'Épargne Populaire : personnes dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 1000 F;

— Suppression du ticket modérateur d'ordre public par la loi du 4 janvier 1982.

### • Allocation logement :

— Revalorisation de 50% dès 1981 en deux étapes (1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> décembre) de l'allocation logement à caractère social et de 6,3% au 1<sup>er</sup> juillet 1982;

— Extension de cette aide aux personnes résidant en section de cure médicale de maison de retraite ou logement-foyer, pour lesquelles l'allocation logement n'était jusqu'ici pas accordée.

### • Transport :

— Attribution de la Carte Vermeil aux hommes dès l'âge de 62 ans et non plus de 65 ans. Les femmes peuvent l'obtenir dès l'âge de 60 ans.

### • Téléphone :

— Installation gratuite pour les personnes âgées accueillies en établissement et titulaires du F.N.S.

## **ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE**

La circulaire J. Franceschi du 7 avril 1982 (J.-O. des 7-8 juin) a fixé le cadre global de cette action.

### L'AIDE À DOMICILE

*Un effort important a été réalisé pour favoriser par tous les moyens le maintien des personnes âgées à leur domicile.*

#### • Aide ménagère :

— Une subvention de 2 000 F par emploi nouveau créé est accordé sur crédits du Secrétariat d'État, elle a permis le recrutement de 3 700 Aides ménagères supplémentaires, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1981;

— Le nombre de bénéficiaires de cette prestation est passé en 1981 de 320 000 à 364 000, soit plus de 44 000 bénéficiaires supplémentaires;

— Les crédits sont passés de 1 milliard 273 millions en 1980 à 1 milliard 782 millions en 1981, soit une progression de 40% due aux mesures ci-dessus;

— Le taux horaire de remboursement de la prestation est passé de 32,25 F au 1<sup>er</sup> janvier 1981 à 45,00 F au 1<sup>er</sup> janvier 1982 pour Paris et de 32,65 F à 43,00 F dans la même période pour la province, soit une augmentation de 32%. Il est fixé à 47 F et 49 F à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour la Province et Paris.

# DOSSIER

- *Service de soins infirmiers à domicile :*

La circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1981 du Secrétaire d'État chargé des personnes âgées a permis de lever les obstacles qui empêchaient le développement des services de soins infirmiers à domicile.

Le nombre de places est passé de 3 000 en juin 1981 à près de 10 000 actuellement, correspondant par ailleurs à la création de 350 services nouveaux.

- *Amélioration de l'habitat :*

Les crédits affectés à l'amélioration du logement pour personnes âgées qui étaient de 15 MF en 1981 ont été portés par le Secrétaire d'État à plus de 40 MF en 1982.

Ils permettent la rénovation de 10 000 logements cette année, grâce à une aide complémentaire portée à 6 000 F par logement (12 000 F si la personne âgée est handicapée).

Des conventions spécifiques ont été conclues avec la Fédération Nationale des P.A.C.T. et l'Association des Œuvres et de l'Orphelinat des Médaillés Militaires.

- *Protection juridique des locataires âgés :*

Article 14 de la loi N° 82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

- *Coordination :*

Dans le cadre du programme de création d'emplois lancé par le Gouvernement en juin 1981, 500 postes de coordinateurs ont été créés et financés.

La coordination, ainsi concrétisée, a permis de rendre plus efficace le fonctionnement de services d'aides à domicile et d'améliorer les prestations fournies aux personnes âgées.

## HÉBERGEMENT COLLECTIF

- *Médicalisation des établissements :*

Afin de permettre aux personnes âgées résidant en maison de retraite, en logement-foyer et en Résidence pour Personnes Agées de recevoir sur place les soins courants que peut appeler une certaine dépendance, une médicalisation de ces établissements a été décidée. Elle préserve le libre choix du médecin traitant par la personne âgée. Ainsi, 8 000 places nouvelles de section de cure médicale ont été créées en un an, correspondant à 1 300 emplois d'infirmiers et d'aides soignants supplémentaires. En outre, 1 800 emplois ont été créés.

- *Animation :*

La circulaire du 7 avril 1982 prévoit la mise en œuvre d'un budget animation dans les établissements, dont la gestion pourrait être confiée à un conseil de résidents.

- *Vacances :*

La durée des vacances autorisées hors des établissements où les personnes âgées sont hébergées est passée de 4 à 5 semaines pour lesquelles les pensionnaires n'ont pas à s'acquitter de frais de séjour.

## CONVERSION DES HOSPICES

— Accélération du processus de transformation des hospices : moins de 3 000 places transformées juridiquement en maison de retraite ou en long séjour il y a un an; plus de 30 000 à ce jour;

— Doublement des crédits de modernisation pour les hospices en 1982 (300 MF au lieu de 155 MF);

— Création de près de 3 000 emplois nouveaux dans ces établissements.

## LA REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

A tous les niveaux, des dispositions sont prises pour assurer la participation systématique des représentants des personnes âgées aux instances qui ont à connaître les problèmes les concernant.

### AU NIVEAU NATIONAL :

— *Conseil Économique et Social.* Deux représentants des organismes de retraités viennent d'être nommés (Décret du 27 mai 1982).

— *Un Comité National des Retraités et des Personnes Agées* sera créé. Il est composé en majorité de représentants d'associations ou sections syndicales de retraités et personnes âgées. Un projet de décret en cours de signature fixe sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

### AU NIVEAU RÉGIONAL :

La représentation des Retraités et Personnes Agées est prévue aux *Comités Économiques et Sociaux Régionaux.*

### AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL :

Dans les départements, un *Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées* sera institué et consulté obligatoirement sur le plan d'action gérontologique départemental.

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

## BUDGET 1983

### UN BUDGET RIGoureux

L'État donne l'exemple Les dépenses de fonctionnement de l'État n'augmentent que de 8,4%. En revanche, les dépenses d'investissement (en autorisation de programme) croissent de 22%. C'est donc un budget qui prépare l'avenir.

### UN BUDGET DYNAMIQUE

La maîtrise financière permettra de financer 3 priorités :

- ① Moderniser notre appareil productif
  - budget de la recherche : + 17,8% (contre 14,1% en 1982)
  - crédits à l'industrie : + 23,7%

Les dispositions fiscales encourageront l'épargne stable et productive.
- ② Soutenir l'emploi
  - budget de la formation professionnelle : + 30%
  - crédits pour le soutien direct à l'emploi : + 31,5%
  - développement de la formation professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans, et réinsertion des chômeurs de longue durée, aide spécifique dans certains secteurs (textile, bois, machines-outils, etc...)
- ③ Poursuivre l'effort pour le logement et les grands travaux
  - budget de l'urbanisme et du logement : + 18% (réhabilitation prévue de 200 000 logements anciens en 1983 contre 140 000 en 1982)
  - le fonds spécial pour les grands travaux permettra d'importantes réalisations dans les villes et les zones rurales : transports, voirie, économies d'énergie.
  - les crédits publics destinés aux économies d'énergie sont doublés en 1983.

### UN BUDGET DE SOLIDARITÉ

Il tend à une répartition plus équitable des charges de l'impôt.

- ① La pression fiscale restera stable, mais un relèvement du barème de la première tranche permettra l'exonération de plusieurs centaines de milliers de contribuables à revenus faibles. L'institution d'une tranche à 65% pour les hauts revenus tendra à équilibrer l'effort contributif de chacun.
- ② La redevance TV sera supprimée pour les personnes de plus de 60 ans non imposables sur le revenu (800 000 personnes concernées).
- ③ Une plus grande justice sociale, c'est aussi la simplification, l'allègement et l'harmonisation de la fiscalité.
  - quelques impôts dont les coûts de recouvrement sont supérieurs aux recettes seront supprimés.
  - les salariés privés d'emploi qui font apport de leur indemnité ASSEDIC à une société coopérative de production seront exonérés d'impôt sur le revenu pour le montant de ces indemnités.
  - un abattement sur la taxe sur les salaires sera accordé à toutes les associations régies par la loi de 1901.
  - une comptabilité simplifiée pour les artisans et les commerçants qui le souhaitent leur permettra, avec une aide de l'État, de bénéficier d'un abattement de 20% en adhérant à un centre agréé.
  - la législation sur les plus-values sera simplifiée et allégée.

### LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- Par la création de 1500 emplois à la Direction Générale des Impôts qui s'ajouteront aux 3500 emplois créés en 1981 et 1982 pour lutter contre la fraude fiscale.
- Peine de prison pour les personnes coupables de fraude fiscale d'un montant supérieur à un million de francs.

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

## AGRICULTURE

Maintenir l'emploi, valoriser les potentialités de toutes les régions, réduire les inégalités, tels sont les objectifs de l'actuelle politique de l'agriculture.

Les réformes nécessaires pour que cette politique puisse être mise en œuvre nécessitent la contribution de chacun, c'est pourquoi Mme E. Cresson, Ministre de l'Agriculture, a décidé d'organiser cette année les « États Généraux du développement agricole ». Agriculteurs, groupements agricoles, salariés agricoles, organisations professionnelles et syndicales, entreprises, pourront y apporter leur expérience concrète et faire des propositions constructives.

Des réformes importantes sont actuellement en discussion : la création des offices par produits notamment devrait permettre une meilleure organisation des marchés qui empêchera l'effondrement des cours et favorisera le regroupement des producteurs. Ceux-ci seront ainsi mieux à même de défendre leur revenu.

Mais le bilan d'un an de politique agricole montre que les engagements ont été tenus :

### ① JUSTICE SOCIALE

- distribution d'une allocation de solidarité de 1,5 milliard de francs; cette allocation était auparavant distribuée à tous proportionnellement au chiffre d'affaires; elle est maintenant réservée aux exploitations dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 000 F.
- amélioration de la protection sociale :
  - + 20% pour les retraites,
  - + 35% pour les pensions d'invalidité,
  - + 25% pour les allocations familiales.
- mise en œuvre d'une procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté.

### ② MESURES ÉCONOMIQUES

- aides à l'investissement : 750 millions de francs supplémentaires pour les prêts bonifiés, aides à la mécanisation, aux jeunes agriculteurs, prise en charge d'intérêts.
- mesures en faveur de l'agriculture de groupe : coopératives d'utilisation de matériel en commun (CUMA), des G.A.E.C.
- renforcement de l'organisation économique : 915 millions de francs consacrés à des secteurs particuliers : vin, légumes, élevage, horticulture.
- fiscalité
  - alignement sur certaines dispositions accordées aux P.M.E.-P.M.I. pour l'investissement et pour l'installation (abattement de 50% sur le bénéfice imposable des nouvelles exploitations).
  - réforme à l'étude concernant l'imposition au réel et création d'un régime supersimplifié.

### ③ MESURES SPÉCIALES POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

- le foncier : des mesures ont déjà été prises qui annoncent les nouvelles orientations, celles-ci seront concrétisées par la loi sur les offices fonciers.
  - 420 millions de francs ont été débloqués pour mener des actions foncières.
  - 30 millions de francs ont été attribués aux SAFER.
  - 40 millions de francs ont été engagés pour des aménagements fonciers de petite dimension dans des zones difficiles.
- mesures d'urgence
  - 600 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté.
  - prêts spéciaux pour l'installation et la modernisation : 250 000 à 300 000 F.
  - 415 millions de francs pour l'aide exceptionnelle aux agriculteurs ayant investi récemment.
- installation et modernisation
  - doublement au 1/07/82 de la dotation aux jeunes agriculteurs.
  - aide à la mécanisation par une subvention plafonnée : 500 millions de francs de crédit.
  - doublement par rapport à 1981 des aides à la plantation de vergers.

## CATASTROPHES NATURELLES

Loi du 13/07/1962 : les compagnies d'assurances doivent couvrir les risques de catastrophes naturelles contre une cotisation additionnelle de 5,5%.

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

## DROITS DES TRAVAILLEURS

Les quatre «lois AUROUX» vont accroître les droits, les responsabilités, les capacités d'initiative, les moyens de formation et d'expression des travailleurs dans les entreprises. Contrairement à ce qu'ont dit constamment les élus de l'opposition, elles ne mettront pas en cause l'efficacité des entreprises. Ces lois qui sont très réalistes, sont au contraire une chance pour les entreprises. C'est seulement en vertu d'une conception rétrograde de l'entreprise et de l'économie que l'on considère que c'est un inconvénient pour l'entreprise que de donner à ceux qui y travaillent plus de droits, plus de responsabilités, plus d'initiatives, plus de moyens de s'exprimer.

### 1) **La loi relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise :**

3 dispositions principales :

- Le règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises de plus de 20 salariés. Son contenu est limité à la discipline et aux mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il est soumis au contrôle de l'Inspecteur du Travail.
- La discipline dans l'entreprise et le respect du citoyen.  
Le règlement intérieur définit les sanctions applicables aux fautes commises par les salariés. Le salarié doit toujours être informé par écrit des griefs qui lui sont reprochés et l'employeur doit l'entendre.  
Le Conseil de Prudhommes peut être saisi par un salarié qui estime qu'une sanction prise à son encontre est disproportionnée par rapport à la faute commise.
- Création de structures de dialogue employeurs-employés :  
Chaque salarié a désormais un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, l'organisation du travail, la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise.

### 2) **La loi relative au développement des institutions représentatives du personnel :**

Ce texte tend à promouvoir le développement d'une véritable démocratie économique par l'essor de nouvelles relations sociales dans la collectivité du travail afin que les travailleurs deviennent les acteurs du changement dans l'entreprise. Le rôle des syndicats et des délégués syndicaux est développé et précisé. Celui des délégués du personnel est élargi.

Le comité d'entreprise ne recevait que des informations très générales portant sur la marche globale de l'entreprise; désormais, des documents plus complets et précis lui seront remis pour qu'il puisse apprécier les prolongements des projets envisagés, notamment en matière d'emplois et de conditions de travail. Les membres du comité d'entreprise bénéficieront d'un stage de formation économique et financière.

Un comité de groupe est créé; il permettra aux représentants des comités d'entreprise de diverses entreprises du groupe de recevoir des informations de l'autorité responsable de la stratégie du groupe.

### 3) **La loi relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :**

Elle a pour objectif essentiel de fournir aux salariés un cadre adapté d'intervention en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

- Un comité est créé dans tous les établissements occupant habituellement au moins 50 salariés. Mais l'Inspecteur du Travail peut imposer la création d'un comité dans les entreprises occupant un effectif inférieur, quand la nature des travaux effectués, l'agencement et l'équipement des locaux présentent des risques.
- Le comité émet un avis sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse de la situation qu'il a faite en ce domaine et du rapport d'exécution que lui soumet le chef d'établissement au moins une fois par an.
- Il est par ailleurs consulté avant la réalisation de tout aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité.
- Il est composé : du chef d'établissement, d'une délégation du personnel, de personnes qui, compte tenu des fonctions qu'elles exercent dans l'établissement assistent aux séances et ont une voix consultative.  
Les membres du comité bénéficient d'une protection spéciale et d'un crédit d'heures.

### 4) **La loi relative à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail :**

Depuis 1950, plus de 30 000 accords de branches, conventions, annexes ou avenants ont été signés au plan national, régional ou local; mais tous les salariés ne bénéficient pas d'une protection conventionnelle. Cette loi tend donc à faire en sorte que la politique contractuelle devienne l'un des ressorts essentiels du progrès social dans notre pays.

- La négociation collective :
  - L'innovation majeure est la création d'une obligation de négocier — une fois par an pour négocier sur les salaires,

# REPÈRES ◊ REPÈRES ◊ REPÈRES ◊ REPÈRES

une fois tous les cinq ans pour examiner la nécessité de réviser les classifications.

- La négociation aura désormais lieu au sein de l'entreprise; la loi précise les conditions dans lesquelles peuvent être étendues les conventions et les accords.
- Le règlement des conflits collectifs du travail :  
Les innovations en ce domaine s'inscrivent dans la continuité des lois de 1950 et 1955; elles participent du même souci de voir la négociation constituer la voie habituelle pour résoudre les tensions dans les relations professionnelles, mais le recours à la médiation est désormais facilité, et le recours à la conciliation n'est plus obligatoire.

La démocratie est ainsi entrée dans l'entreprise, porteuse d'efficacité économique comme on a pu le constater dans les entreprises qui se sont déjà engagées dans cette voie, attractive pour les plus jeunes, indispensable si l'on veut éviter que ceux-ci, après avoir, pour nombre d'entre eux, rejeté le système scolaire, rejettent à terme notre système économique.

## FORMATION DES JEUNES DE 16 A 18 ANS

Beaucoup trop de jeunes ont connu le chômage avant de connaître le travail.

C'est pour lutter contre cette situation dramatique qu'un gros effort a été entrepris par le Gouvernement pour offrir des stages de formation aux jeunes de 16 à 18 ans aujourd'hui au chômage.

Des dizaines de stages ont été mis en place, et des centaines de jeunes commencent aujourd'hui une formation.

Certes, la vraie réponse est dans la création d'emplois (c'est pourquoi nous menons une politique industrielle ambitieuse); elle est dans une réforme profonde de l'école (à laquelle nous travaillons), qui permettra à celle-ci de mieux préparer chaque jeune à son avenir.

Mais, en attendant, il fallait redonner confiance aux jeunes de 16/18 ans au chômage, en leur proposant une formation qui doit leur donner à terme une qualification professionnelle.

**LES OBJECTIFS :**

- 1 développer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes,
- 2 assurer les formations alternées débouchant sur l'obtention d'une qualification professionnelle.

### PERMANENCES D'ACCUEIL ET MISSIONS LOCALES :

- ① A l'initiative du Commissaire de la République de la Région ou des collectivités locales, des commissions qui réuniront l'ensemble des organismes publics et des organismes privés intéressés par l'insertion des jeunes sont actuellement en place. Elles assureront des permanences qui bénéficieront d'un financement public.
- ② Les missions locales s'attacheront à l'ensemble des problèmes d'insertion sociale qui se posent aux jeunes, elles se substitueront aux permanences dans les zones où elles sont créées. Elles seront en général constituées sous la forme d'associations.

### DES FORMATIONS ALTERNÉES

- ① Stages d'insertion sociale plus spécialement destinés aux jeunes en situation d'échec scolaire ou se trouvant dans une situation sociale difficile. Les stagiaires pourront ensuite bénéficier d'un stage de qualification.
- ② Stages de qualification, plus spécialement destinés aux jeunes qui sont sortis du système scolaire sans qualification (durée 6 mois à 2 ans).  
La formation obtenue au cours de ces stages conduira obligatoirement à une qualification professionnelle reconnue.
- ③ Stages d'orientation approfondie d'une durée de 4 à 6 semaines qui permettront d'évaluer les connaissances, les aptitudes, et les goûts des stagiaires.

### A TOUTES CES MESURES, IL FAUT AJOUTER POUR TOUS LES JEUNES :

- ① Les contrats de jeunes volontaires,
- ② Les créations de postes FONJEP : animation d'associations de jeunesse avec participation de l'État : (augmentation de 20% par rapport à 1981).
- ③ De nombreux emplois d'initiative locale,
- ④ Pour les loisirs et les vacances :
  - un programme interministériel a été mis en place pour favoriser le développement des loisirs à caractère éducatif pour les enfants et adolescents vivant plus particulièrement en milieu urbain.
  - l'opération AJIR (Aventure - Jeunesse - Responsabilité) consiste à aider les jeunes à réaliser des projets qui les intéressent et leur permettent de prendre des initiatives et des responsabilités.
  - mise en place de programmes de loisirs scientifiques et techniques,
  - mise en place de «points d'accueil jeunes», destinés à favoriser les vacances itinérantes des adolescents.

## — RÉDUCTION DES INÉGALITÉS —

### CE QUI A ÉTÉ FAIT

#### Pour **RÉDUIRE LES INÉGALITÉS**

Parmi tous les grands pays industriels la France détenait tous les records d'injustice : il était donc nécessaire de prendre des mesures d'urgence, pour revaloriser les bas revenus et les prestations. Par exemple :

- Augmentation exceptionnelle du S.M.I.C. plus 25 % d'augmentation contre 15 % de hausse des prix.
- Augmentation de 50 % des allocations familiales et de l'allocation logement.
- Bond spectaculaire du minimum vieillesse qui passe en 6 mois de 1 400 F au 1/7/1981 à 2 000 F au 1/1/1982.
- Revalorisation des allocations des handicapés et des allocations chômage.

#### Pour **CORRIGER UNE FISCALITÉ INJUSTE**

Le gouvernement a pris des mesures visant à **assurer l'égalité de tous devant l'impôt quelle que soit l'origine de ses revenus, afin de réduire à terme des inégalités insupportables** :

- par des **allègements pour les petits contribuables** :
  - Exonération des smicards de l'impôt sur le revenu (1 200 000 personnes concernées) ;
  - exonération de la taxe d'habitation et de la redevance T.V. pour les personnes de plus de 60 ans non imposés ;
  - droits de successions : relèvement des abattements : la succession d'une famille avec 2 enfants sera exonérée jusqu'à un million de francs ;
- par une **imposition plus lourde pour les revenus élevés** :
  - création d'une tranche à 65 % touchant les hauts revenus ;
  - création enfin d'un impôt sur les grandes fortunes ;

- plafonnement du quotient familial ;
- impôt sur les sociétés : prélèvements exceptionnels (entreprises pétrolières, etc.) ;
- l'**accélération de la lutte contre la fraude**, grâce notamment :
  - au recrutement de 5 000 agents pour accomplir cette tâche ;
  - la réorientation de la lutte vers la grande fraude fiscale et douanière ;
  - à des mesures réglementaires comme des dispositions contre les « paradis fiscaux » ou des peines de prison pour les fraudes supérieures à un million de francs.

#### Pour **FAVORISER L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Alors que sous les régimes précédents ne cessaient de se renforcer les avantages liés à la fortune déjà constituée en privilégiant ainsi une minorité au détriment de l'ensemble du pays, a été créé en avril 1982 le **Livret d'Épargne Populaire** bénéficiant d'une indexation qui le protège de l'inflation.

Par ailleurs des mesures ont été prises pour que l'investissement industriel bénéficie par priorité de cette épargne.

- Pour **RÉÉQUILIBRER LES RELATIONS SOUVENT INÉGALITAIRES** entre propriétaires et locataires et permettre une politique de modération des loyers, la loi QUILLIOT a été promulguée.
- Pour **RÉTABLIR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE DES CHOMEURS**, la couverture sociale gratuite des chômeurs non indemnisés a été rétablie.
- Pour **PERMETTRE LE DÉPART EN VACANCES** des catégories les plus défavorisées, le principe du **CHÈQUE VACANCES** a été instauré.

De nouvelles mesures devraient pouvoir s'appliquer dès décembre 1982 (revalorisation des taux de pensions de réversion et revalorisation du montant des pensions liquidées le 31 décembre 1974).

Le gouvernement réaffirme que l'effort consenti au bénéfice de ceux disposant des revenus les plus faibles sera maintenu quelles que soient les mesures nécessaires pour assurer le maintien des grands équilibres.

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

## ARTISANS - COMMERÇANTS :

### LE STATUT DES CONJOINTS

Les conjoints d'artisans et commerçants qui travaillent dans l'entreprise familiale sont près de 300 000 en France aujourd'hui. Dans leur très grande majorité, ce sont des femmes, qui voient ainsi leur activité professionnelle n'être assimilée qu'à une entraide qui ne leur donne aucun droit propre. En cas de divorce ou de veuvage, elles se retrouvent souvent dans une situation dramatique.

Il appartenait à un gouvernement de gauche, soucieux de lutter contre les inégalités sociales et contre ce qui est également une inégalité des droits économiques et juridiques au détriment des femmes, de combler d'urgence les lacunes laissées en ce domaine par les précédents gouvernements.

### LES PRINCIPALES DISPOSITIONS :

**I – Option entre trois statuts :** le conjoint pourra choisir entre les statuts de :

- 1 **CONJOINT-COLLABORATEUR** qui consacre les droits électoraux des conjoints dans les chambres de Métiers et les chambres de Commerce et d'Industrie. Ce statut améliore le régime d'assurance vieillesse. Le conjoint-collaborateur est réputé avoir reçu mandat d'accomplir, au nom du chef d'entreprise, les actes d'administration de l'entreprise. Sa signature sera requise pour tous les actes importants d'administration et de gestion.
- 2 **CONJOINT SALARIÉ** qui permet à celui-ci de bénéficier de la législation du travail et, avec ses ayants-droits de la protection du régime général des salariés et des allocations familiales. Il bénéficie en outre de l'assurance chômage.
- 3 **CONJOINT ASSOCIÉ** : ce statut donne au conjoint des droits sociaux, professionnels et d'administration de l'entreprise, pour la plupart égaux à ceux du chef d'entreprise. Il permet aux époux de constituer une société à responsabilité limitée, les conditions de transmission de l'entreprise au conjoint en cas de décès sont améliorées.

**II – Couverture sociale des conjoints ayant opté pour l'un de ces trois statuts :**

- 1 Rapprochement du système de couverture sociale des artisans avec celui des salariés. L'alignement est presque réalisé sauf en ce qui concerne les petits risques.
- 2 Allocation de repos maternel :  
Les femmes bénéficieront à l'occasion de leur maternité d'une allocation forfaitaire de repos maternel. Si elles font appel à du personnel salarié pour les remplacer, soit dans leur activité professionnelle, soit dans les tâches ménagères, elles bénéficieront d'une indemnité de remboursement.

### AUTRES MESURES

Mais d'autres mesures ont été prise en votre faveur :

- Une réforme de l'urbanisme commercial et des règles de la concurrence est en cours : réaménagement des mécanismes actuels de financement de la formation continue afin de financer des fonds d'assurance-formation gérés par les Chambres des Métiers et les organisations professionnelles. A la demande de l'U.P.A., le Premier Ministre s'est engagé à inscrire à la présente session parlementaire le projet de loi relatif à la formation continue dans l'artisanat.
- Stage d'initiation à la gestion organisé par les Chambres des Métiers, les établissements d'enseignement et les centres conventionnés pour les artisans qui s'inscrivent au Registre des Métiers.
- Groupe de travail sur l'artisanat mis en place dans le cadre de la réalisation du IX<sup>e</sup> plan.
- **Aides au financement :**
  - Les prêts participatifs seront accordés sans apport de garantie ou de caution personnelle. Une enveloppe complémentaire d'un montant de 250 M.F. vient d'être débloquée pour assurer leur financement.
  - Prime de 10 000 F par création nette d'emploi dans l'artisanat.
  - Les aides aux P.M.I.-P.M.E. décidées par le Gouvernement le 7/10 dernier pour 1982 sont maintenant accessibles à toutes les entreprises indépendamment de leur taille, de leur forme juridique, et de leur type d'activité; elles sont donc maintenant accessibles aux artisans et commerçants.
  - Une sensibilisation du réseau bancaire national va être faite sur les besoins spécifiques des entreprises artisanales, notamment en matière de trésorerie.

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

- **Fiscalité :**
  - Des dispositions inscrites dans la prochaine loi de finances permettront l'extension de l'abattement de 20 % aux artisans forfaitaires qui opteront pour le régime de comptabilité simplifié.
  - Un allègement du coût d'adhésion aux centres de gestion agréés sera accordé par un crédit d'impôt de 2000 F.
  - Les limites de plafond seront supprimées pour l'adhésion aux centres de gestion agréés.
  - Réforme des dispositions relative à la taxe professionnelle afin de moins pénaliser la création d'emplois et l'investissement.
- **Sortie du blocage des prix :**
  - Des négociations par secteur d'activité sont actuellement en cours.
  - La répercussion de l'évolution des salaires et de l'augmentation du taux de T.V.A. seront deux éléments pris en compte dans les négociations.

## RAPPORTS BAILLEURS - LOCATAIRES

Première grande réforme du septennat à faire l'objet d'un accord entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, la loi relative aux droits et obligations des bailleurs et locataires vise à assurer aux bailleurs et locataires des relations équilibrées, donnant aux uns sécurité et stabilité dans leur habitat, tout en respectant au profit des autres les règles fondamentales de la conservation de l'épargne et du soutien de l'investissement.

### • Les contrats et accords bailleurs/locataires :

- *Le locataire pourra désormais bénéficier d'une durée de location plus longue* que celle généralement pratiquée dans le passé, grâce au nouveau mécanisme des baux de 6 ans et de 3 ans; en contrepartie, des possibilités de donner congé pour reprise personnelle ou vente seront données au bailleur, avec des modalités particulières pour les Français de l'étranger.
- *Le locataire verra en principe son contrat renouvelé à l'expiration de sa durée;* bien entendu, dans le cas où le locataire n'exécute pas les obligations de son contrat et en particulier ne paye pas son loyer, il est expulsable à tout moment.
- *Le contenu du contrat du locataire est précisé* par la loi, et dans certains cas par des décrets d'application que le Gouvernement publiera dans les meilleurs délais. Ceci devrait éviter un grand nombre de litiges et bénéficier ainsi à chacune des parties.
- *La conclusion d'accords collectifs de location* sera désormais possible mais les petits propriétaires dont les rapports avec leurs locataires sont souvent d'ordre personnel et qui auraient eu des difficultés à entrer dans ce système de négociations collectives, en seront exclus au-dessous de 6 logements locatifs.

### • Les loyers :

- *La hausse des loyers sera maîtrisée grâce à des accords nationaux* portant sur les renouvellements de contrats et sur la location de logements vacants. Le Gouvernement a ainsi préféré les discussions entre partenaires naturels que sont les bailleurs et les locataires, au recours à des procédures bureaucratiques.
- Les logements vacants depuis moins de 18 mois sont compris dans le dispositif de modération. Par ailleurs, des possibilités de majorations plus élevées ont été introduites dans le texte en cas de travaux sur des logements vacants.
- *Les délais de paiement* seront accordés par le Juge au locataire qui connaît des difficultés selon des règles plus souples que par le passé, mais ces délais devront correspondre à un plan de remboursement que le locataire devra respecter sauf à ne plus bénéficier de ces dispositions.

### • Les sanctions :

- *Les sanctions pénales ont été en général allégées* mais aussi concentrées sur les infractions les plus graves aux dispositions de la loi.

## CHÈQUES VACANCES

Pour les salariés qui paient moins de 1000 F d'impôt sur le revenu, avec participation possible du comité d'entreprise.

## LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE

Pour les personnes qui paient moins de 1000 F d'impôt sur le revenu et leur conjoint. L'épargne placée sur le livret pour une période d'au moins 6 mois rapportera un intérêt égal à la hausse des prix à la consommation. Il est à signaler que les députés du R.P.R. et de l'U.D.F. se sont abstenus lors de ce vote. Au nom de son groupe, un député de l'opposition s'est expliqué sur le motif de cette abstention : il aurait souhaité que les fonds concernés soient bloqués pendant 2 ans et l'avantage accordé à tous. Qui, sinon les plus fortunés, peut prendre le risque de bloquer ses économies durant 2 ans ?

---

# REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES ⊗ REPÈRES

---

## PARENTS ISOLÉS

Dans 82% des cas, les enfants sont à la charge de leur mère à la suite d'un divorce ou d'une séparation. 56% des pensions alimentaires ne sont jamais ou irrégulièrement recouvrées. Deux mesures ont été prises depuis le 1/09/82. Afin d'aider les parents isolés, le versement de l'allocation orphelin (426 F par mois) sera versé à celui-ci quand il n'aura pas perçu la pension alimentaire des enfants durant 2 mois.

Un projet prévoit que ceux des parents divorcés qui perçoivent une pension alimentaire d'un montant inférieur à 426 F toucheront désormais une allocation différentielle. La Caisse d'Allocation Familiale sera chargée d'effectuer le versement et de mettre en œuvre contre le débiteur de la pension la procédure de recouvrement public.

## TARIFS S.N.C.F.

Pour les mères et pères célibataires ayant charge d'enfants : leurs droits sont maintenant égaux à ceux des familles.

Les jeunes ont pu bénéficier cette année d'une carte de réduction dont le prix était de 100 F et qui leur permettait de voyager avec 50% de réduction jusqu'au 30 septembre dernier sur tout le réseau S.N.C.F.

## Jean-Pierre SUEUR, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI D'ORLÉANS

Jean-Pierre SUEUR a été élu, pour une durée de six mois, premier président du Comité de Bassin d'Emploi d'Orléans. Le comité est tripartite. Il comprend des représentants des salariés, des employeurs et des élus. Son but est de favoriser tout ce qui permettra de créer des emplois dans l'agglomération d'Orléans et les cantons avoisinants. Ce comité a mis sur pied 9 commissions (filère bois ; pharmacie et biotechnologies ; valorisation de l'agriculture ; textile ; bâtiment et travaux publics ; services aux entreprises ; formation ; contrats de solidarité ; tourisme). Ces commissions ont déjà accompli un important travail. Celles-ci devraient se concrétiser prochainement par la présentation au Conseil Régional d'un ou plusieurs dossiers de « contrats de bassin d'emploi » qui pourraient permettre de financer la mise en œuvre de formations ou d'initiatives ayant des effets positifs sur la création d'emplois.

## EN BREF

**J.-P. SUEUR**

- a été élu vice-président de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de la technologie ;
- a fait partie de la délégation française qui a participé à la rencontre parlementaire franco-japonaise sur la science et la technologie qui s'est tenue à Paris les 7 et 8 septembre 1982, et qui a porté sur les problèmes de l'énergie, de l'électronique et de la robotique ;
- a donné des interviews :
  - à *La République du Centre*, le 28/4/82, sur la politique culturelle ;
  - aux *Nouvelles d'Orléans*, le 21/7/82, sur la politique économique et l'action du gouvernement ;
  - au *Monde*, le 4/8/82 sur les problèmes du développement de la Sologne ;
  - à *La Nouvelle République*, le 21/8/82, sur le bilan d'un an d'action parlementaire.

# SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE POLONAIS...

## **MM. SUEUR et PORTHEAULT reçus à l'ambassade de Pologne.**

Depuis le coup d'Etat militaire en Pologne, l'ordre règne et beaucoup de militants syndicaux de « Solidarnosc » sont toujours dans les geôles de Jarulewski.

Pour demander le rétablissement des libertés syndicales et la libération de tous les emprisonnés, « le Comité orléanais de solidarité avec Solidarnosc » mène une campagne afin que personne n'oublie le sort des travailleurs polonais.

Mercredi, des membres de ce comité et du Comité de parrainage avec les emprisonnés polonais se sont rendus à Paris avec deux députés, MM. Sueur et Porthault, afin de remettre une pétition à l'ambassade de Pologne demandant des informations concrètes sur douze militants et délégués de Solidarité disparus.

Tandis que les membres des deux comités ne pouvaient approcher à moins de 75 mètres de l'ambassade, les deux députés orléanais étaient reçus par le chef du protocole de l'ambassade qui réitérait son refus de rencontrer tout comité quel qu'il soit.

S'il a bien accepté la pétition, le chef du protocole, n'a évidemment donné aucune information sur les militants de Solidarité emprisonnés ou disparus.

(La République du Centre, 3/5/82).

## **POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN ARGENTINE**

le 7 octobre 1982,  
devant l'Ambassade d'Argentine,  
Simone SIGNORET,  
Jean-Pierre SUEUR,  
Roger ROUQUETTE, député de Paris,  
Lionel JOSPIN,  
premier secrétaire du P.S.,  
manifestation de solidarité  
avec les mères de la Place de Mai.



(Photo A.F.P.)

**LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ paraît plusieurs fois par an; elle est envoyée aux élus, aux responsables d'associations, de syndicats, etc... et à tous ceux qui en font la demande.  
Envoyez le coupon ci-dessous à J-P. SUEUR, 48 Bd A. Martin - 45000 ORLÉANS**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

désire recevoir la lettre d'information de J-P. SUEUR.

### **LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ — N°1**

Peut-être n'avez-vous pas reçu le n°1 de LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ. Pour la recevoir, demandez-la au Secrétariat de J-P. SUEUR, 48 Bd A. Martin à Orléans.